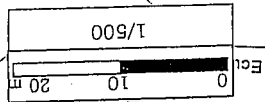
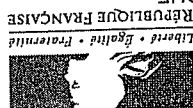


44





DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE

SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
☎ 04 42 37 54 08
✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Pôle Aménagement
BP 48014
13567/MARSEILLE Cedex 02

AVIS n° 2009-026V0128-1-
Affaire suivie par: M. CAUVIN
✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Commune de Châteauneuf-les-Martigues.
Elargissement de la rue Notre Dame de l'Etang

Vos Réf. : v/lettre du 23/01/2009.
DUFH:LG/JV
AVIS OFFICIEUX

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une estimation de l'ensemble immobilier non bâti, en nature de voirie -cadastre section CB 263 (140m²)-CA 98 (117m²) et 99 (145m²) et de parking -cadastre section CB 402 (145m²).

Etant considéré, d'une part, et ce sauf observation contraire, que les terrains concernés ont perdu tous droits à construire au profit des terrains environnants, et d'autre part, le transfert des charges au détriment de la Communauté Urbaine, j'ai l'honneur de vous faire connaître, que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, présumée libre de location ou d'occupation, est de l'ordre de:

1 € H.T.
(UN EURO HORS TAXES)

J'attire toutefois votre attention sur le fait que cette estimation, inférieure au seuil de consultation du Service des Domaines, actuellement fixé à 75 000 € dans le cas d'évaluations non comprises dans une opération d'ensemble, vous est donnée à titre purement indicatif.

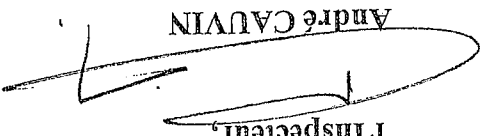
Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au

saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-Payeur-Général,
par délégation
l'Inspecteur,

André CAVVIN

MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE